

# LE CODE ISRC

CODE INTERNATIONAL NORMALISÉ DES ENREGISTREMENTS  
(INTERNATIONAL STANDARD RECORDING CODE)

**ISRC**

Le terme **ISRC**  
précède  
généralement le  
code, sauf  
lorsqu'il est  
encodé.

**CA**

**CODE DU PAYS**

CA = Canada

Représente le pays  
de l'agent  
(SOPROQ)

—

**A01**

**CODE DE PREMIER**

**PROPRIÉTAIRE**

Attribué par la SOPROQ

—

**00**

**CODE DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE**

Les deux derniers chiffres de l'année,  
représente l'année dans laquelle le code  
est attribué.

—

**00000**

**CODE D'ENREGISTREMENT**

Numéro différent pour chaque  
enregistrement audio  
ou vidéo.

## LE CODE ISRC

- Le Code ISRC est un moyen d'identifier les enregistrements sonores et audiovisuels élaboré par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO).
- Le Code ISRC devrait être encodé dans le support lors du pre-mastering. Cette étape n'est toutefois pas obligatoire. Vous pouvez en tout temps attribuer des codes à des enregistrements, même s'ils sont déjà masterisés.
- Le producteur doit tenir un registre de tous les codes attribués.
- Le Code ISRC permet d'identifier chaque enregistrement sonore et chaque vidéo, contrairement au numéro de catalogue et code UPC qui permettent eux d'identifier l'album.
- Le code ISRC est une information utilisée par l'industrie musicale, mais qui n'est pas disponible au public. Elle n'apparaît donc pas sur la pochette de l'album.
- Quand vous attribuez un code ISRC à un enregistrement sonore, il est de votre responsabilité de le noter dans un fichier ou un registre personnel. Ainsi, vous serez en mesure de le fournir lorsqu'il vous sera demandé. À titre d'exemple, les sociétaires de la SOPROQ sont tenus de fournir leur code ISRC au moment de la production d'une déclaration d'enregistrement sonore.
- Votre code de premier propriétaire est bon pour l'audio et pour les vidéos, toutefois le code ISRC complet attribué au vidéoclip doit être différent de celui qui est attribué à la chanson.

# CAS PARTICULIER

## CAS QUI EXIGENT UN NOUVEAU CODE

- Remixage
- Modification à la durée de l'enregistrement
- Utilisation d'une partie d'un enregistrement
- Restauration d'enregistrements historiques
- Compilation à partir d'enregistrements modifiés

## CAS QUI EXIGENT DE CONSERVER LE CODE ORIGINAL

- Réédition de répertoire
- Vente des bandes maîtresses (transfert des registres d'information à l'acheteur)
- Compilation à partir de la bande originale

# LE CODE ISRC

## REGISTRE DU PRODUCTEUR

Afin de permettre l'échange des informations relatives aux enregistrements, les producteurs doivent gérer les données suivantes pour chaque code ISRC :

- Numéro de catalogue
- Titre de l'album
- Titre de l'enregistrement sonore / du vidéogramme
- Interprète
- Compositeur
- Auteur
- Durée

De plus, il est conseillé à tout producteur de compiler les données suivantes :

- Date d'enregistrement
- Lieu d'enregistrement
- Date de première publication/fixation
- Arrangeur
- Éditeur
- Musiciens(nes) (y compris chef d'orchestre)
- Ingénieur
- Langue
- Producteur